

AVIS DE NOTATION (*)

Fitch confirme les notes de soutien extérieur de l'UBCI et de la Banque de Tunisie et des Emirats

Fitch Ratings – Tunis/Paris/Londres - 11 août 2008 : Fitch Ratings a confirmé la note de soutien extérieur '2' attribuée à l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI) ainsi qu'à la Banque de Tunisie et des Emirats (BTE).

UBCI, 10^e banque tunisienne par le total bilan, est détenue à 50% par BNP Paribas (BNPP; 'AA'/Perspective Stable). Au regard de la forte intégration d'UBCI dans BNPP et de l'importance stratégique de la banque tunisienne pour le groupe bancaire français, Fitch estime extrêmement forte la probabilité que BNPP souhaite apporter son soutien à UBCI en cas de nécessité. En dépit de la solidité financière de BNPP, la probabilité d'un tel support est seulement forte, limitée par la note du plafond souverain tunisien ('BBB+').

Le capital de la BTE est contrôlé par l'Etat tunisien et l'Abu Dhabi Investment Authority ("ADIA") qui détiennent chacun 38,9% des actions et 50% des droits de votes. Le conseil d'administration de la BTE a approuvé en mai 2006 la décision de céder les parts de la Tunisie et de l'ADIA à des investisseurs privés. Un appel d'offre sera lancé. Toutefois, il n'existe pas de calendrier précis de privatisation. La note de soutien extérieur reflète la forte probabilité que l'Etat Tunisien apporte, en cas de nécessité, son soutien à la BTE. Cette opinion est fondée sur la part du capital détenu par l'Etat Tunisien et sur l'historique de soutien apporté par l'Etat aux banques en général. Compte tenu du projet de privatisation, la note de soutien extérieur pourrait être modifiée en cas de changement majeur dans la structure de l'actionnariat.

Les définitions des notes de Fitch sont disponibles sur le site public de l'agence, www.fitchratings.com. Les notes publiées, les critères et les méthodologies sont également disponibles sur ce site, à tout moment. Le Code de conduite de Fitch, ses règles en matière de confidentialité, de conflits d'intérêts, de séparation vis-à-vis des sociétés affiliées, de conformité, ainsi que toutes autres règles et procédures appropriées, sont également disponibles dans la section «Code de conduite » de ce site.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.